

Dates et montants des prélèvements automatiques septembre-décembre 2019

	INTERNE	DP5 JRS	DP4 JRS	DP2 JRS
10 octobre 2019	170	65	55	30
12 novembre 2019	170	65	55	30
10 décembre 2019	183.60	76.50	66.40	34.03
TOTAL	523.60	206.50	176.40	94.03

Nota :

- Vous pouvez retrouver les tarifs pour le 2^{ème} et 3^{ème} trimestre sur le site du lycée.

- Les prélèvements du 2nd trimestre, janvier-mars, commenceront en février, pas de prélèvement en janvier.

- Les prélèvements du 3^{ème} trimestre, avril-juin, commenceront en mai.

Les prélèvements auront lieu à une date proche du 10 de chaque mois.